



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale

11 avril 2002

Français

Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 49^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 mars 2002, à 10 heures

Président : M. Effah-Apenteng (Ghana)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Mselle

Sommaire

Point 129 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de
l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la gestion

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-28388 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 129 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la gestion

1. **M. Connor** (Secrétaire général adjoint à la gestion)*, présentant un bilan de fin d'exercice de la situation financière de l'Organisation, dit que la situation générale s'est améliorée, tant sur le plan de la trésorerie que sur celui de la flexibilité. Si l'Organisation des Nations Unies a enfin pu commencer à redresser sa situation financière en 2001, elle doit faire face à de nouveaux défis qui pourraient avoir des répercussions en 2002, en particulier l'obligation de fonctionner avec un budget ordinaire réduit en valeur réelle.

2. Dans les domaines de la gestion et de l'administration, on peut signaler l'élaboration d'un plan renforcé pour la sécurité du personnel; les progrès réalisés dans la conception du plan général de rénovation du complexe du Siège; le lancement du Système intégré de gestion (SIG) dans tous les lieux d'affectation; accroissement de la responsabilité des directeurs de programme pour les questions relatives au personnel; et un engagement de ressources au bénéfice du plan de soutien des opérations de maintien de la paix. Cela dit, aucune de ces activités ne pourra être maintenue sans assise financière suffisantes sur le plan de la trésorerie, du montant des contributions non acquittées et des sommes dues aux États Membres.

3. En 2001, les trois composantes de l'assise financière s'étaient améliorées par rapport à 2000, confirmant les progrès réguliers réalisés au cours des six années précédentes. À la fin de 2001, le montant total des soldes de trésorerie a été de 1 326 millions de dollars, soit 32 % de plus qu'en 2000. Le montant des contributions non acquittées (2 106 millions de dollars) a été inférieur de 7 % et les sommes dues aux États Membres au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été ramenées à 748 millions de dollars, soit 18 % de moins qu'en 2000.

4. Le paiement des quotes-parts depuis longtemps en souffrance a apporté des changements en ce qui

concerne les trois indicateurs financiers. Les États-Unis d'Amérique ont versé au total 1 669 millions de dollars de contributions en 2001. Les autres États Membres en ont versé 2 796 millions de dollars, soit un peu moins que le montant prévu de 3 050 millions de dollars, les sommes versées au titre du maintien de la paix ayant été inférieures aux montants mis en recouvrement. Quoi qu'il en soit, jamais dans toute son histoire l'Organisation n'avait reçu en un an 4 437 millions de dollars de ses États Membres.

5. Grâce à ces versements, le montant total des soldes de trésorerie a été, à la fin de 2001, de 1 326 millions de dollars, ce qui représente un chiffre très élevé. Les liquidités au titre des comptes d'opérations de maintien de la paix se sont élevées à 1 315 millions de dollars, les soldes de trésorerie au titre des budgets des tribunaux se sont élevés à 9 millions de dollars et les liquidités au titre du budget ordinaire, y compris les réserves connexes, ont atteint 2 millions de dollars. On voit que les seules liquidités importantes ont été fournies par les opérations de maintien de la paix. Les soldes de trésorerie au titre du budget ordinaire et des budgets des tribunaux ont été pratiquement nuls, ce qui ne laisse pas d'être très préoccupant.

6. Le solde de fin d'exercice au titre du budget ordinaire a été positif, mais les variations mensuelles de trésorerie ont reproduit la tendance défavorable des années récentes. Des sommes importantes ont été reçues des États Membres en janvier, février et mars; des sommes de moins en moins importantes l'ont été entre avril et juillet, et certains versements ont été effectués par des États Membres en août et octobre. Cette tendance a entraîné des déficits périodiques de trésorerie au titre du budget ordinaire vers la fin de l'année et il a fallu opérer des prélèvements sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour renflouer le budget ordinaire. Malheureusement, les déficits de trésorerie intervenant dans les derniers mois de l'année sont devenus chroniques pour le budget ordinaire et ils ne pourront être éliminés que lorsque tous les États Membres verseront leurs contributions au budget ordinaire à l'échéance, c'est-à-dire en principe pour le 31 janvier de chaque année.

7. Si l'on veut maintenir les progrès réalisés dans la voie de la stabilité financière, les États Membres doivent non seulement s'acquitter de leurs contributions de façon ponctuelle, mais les verser intégralement. Le nombre d'États Membres qui versent l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire

* Le texte intégral de la présente déclaration sera publié sous la cote A/56/464/Add.1.

a régulièrement augmenté pour passer à 141 en 2000, mais il est retombé à 135 en 2001. Le Secrétaire général remercie les États qui ont continué de verser l'intégralité de leur contribution d'avoir ainsi tenu à s'acquitter de leurs obligations. Il espère que la diminution de ce nombre constatée en 2001 ne sera que passagère et que les États Membres amélioreront la tendance positive observée depuis quelques années. À cet égard, au 31 janvier 2002, les États ayant versé l'intégralité de leur contribution au budget ordinaire a été de 42, contre 39 l'année précédente.

8. La situation de trésorerie des deux tribunaux internationaux n'est guère réjouissante. Le solde de trésorerie de fin d'exercice a été de 9 millions de dollars, ce qui représente un montant très faible au regard d'activités qui coûtent globalement près de 200 millions de dollars par an et mobilisent plus de 1 800 personnes. Ces faibles soldes de trésorerie sont d'autant plus préoccupants qu'il n'est pas possible de différer les décaissements au titre des traitements et des frais de voyage et que, de ce fait, il n'est pas possible d'obvier à toute situation de trésorerie négative uniquement par l'emprunt. En fait, les tribunaux ont eu recours, de façon limitée, aux prélèvements internes, mais vu la précarité de la situation de trésorerie, il pourrait bien y avoir lieu de rechercher d'autres sources de prélèvements internes.

9. Quant aux liquidités au titre des comptes d'opérations de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement en 2001 au titre du maintien de la paix, qui s'est élevé à un peu plus de 3 milliards de dollars, a presque atteint ses niveaux élevés de 1994 et 1995. Le solde de trésorerie de 908 millions de dollars est resté pratiquement inchangé tout au long de l'année. Toutefois, les versements effectués par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie au titre des arriérés, qui se sont élevés respectivement à 475 et 43 millions de dollars, ont fait grimper ce solde jusqu'à 1,9 milliard de dollars à la fin de novembre. Les remboursements aux États Membres et les décaissements habituels au titre des engagements de dépense annuels ont ramené le solde de fin d'exercice à 1,3 milliard de dollars. On voit que, si l'apport de liquidités important reçu des États Membres a produit le montant total des soldes de trésorerie en fin d'exercice le plus élevé de l'histoire de l'ONU, le problème du déficit chronique du budget ordinaire n'a pas été réglé et l'on prévoit qu'il faudra

continuer de recourir aux prélèvements internes dans le cas des tribunaux.

10. Le deuxième indicateur de la santé financière de l'Organisation est le montant des contributions non acquittées. Ce montant n'étant que légèrement inférieur à la fin de 2001, le montant global élevé des contributions non acquittées demeure un sujet de préoccupation. S'agissant du budget ordinaire, les montants non acquittés en fin d'exercice ont très peu changé par rapport aux deux années précédentes. Les États-Unis, le Brésil et l'Argentine doivent 85 % de l'ensemble des contributions au budget ordinaire non acquittées, à raison de 69 % pour les États-Unis, de 9 % pour le Brésil et de 7 % pour l'Argentine. Les 15 % restants sont dus par 51 autres États Membres.

11. Quant aux contributions au maintien de la paix, le montant global non acquitté au 31 décembre 2001 s'est élevé à 1 823 millions de dollars, soit 166 millions de dollars de moins que l'année précédente. Le changement intervenu dans la situation de États-Unis et de la Fédération de Russie à cet égard est pour beaucoup dans cette diminution. L'intervenant constate avec satisfaction que la Fédération de Russie a mené à bonne fin son plan de règlement de l'ensemble de ses arriérés au titre du maintien de la paix. Toutefois, une augmentation des arriérés des autres États Membres, qui s'est élevée à 334 millions de dollars, a partiellement annulé ces versements importants. En ce qui concerne les tribunaux, 81 % des 44 millions de dollars de contributions non acquittées sont dus par les États-Unis (33 %), la Fédération de Russie (32 %) et le Brésil (16 %). Cent dix autres États Membres doivent ensemble les 19 % restants.

12. Le dernier indicateur, qui revêt une importance décisive pour la santé financière de l'Organisation, est constitué par les dettes qu'elle a contractées envers les États Membres. Au cours de l'année 2001, il a été possible de faire baisser considérablement le niveau global de la dette, habituellement impossible à réduire. Le Secrétaire général a pour politique de verser aux États Membres tous les montants provenant du recouvrement des arriérés de longue date. À la fin de l'année, l'Organisation était à jour en ce qui concerne toutes les demandes de remboursement certifiées, à l'exception des demandes concernant trois opérations de maintien de la paix, pour lesquelles la trésorerie demeurait insuffisante. Il a également été possible de ramener à 748 millions de dollars à la fin de 2001 le montant des sommes dues au titre des contingents et du

matériel leur appartenant. Le montant global de la dette a été sensiblement réduit, mais il faut maintenir l'effort entrepris pour recouvrer les arriérés de longue date.

13. On voit toutefois poindre de nouvelles difficultés, à commencer par le montant des ressources en valeur réelle inscrites au budget de l'Organisation pour 2002-2003. Le budget de 2000-2001 comportait une augmentation de 165 millions de dollars correspondant aux ressources nécessaires au titre de l'inflation et des fluctuations des taux de change, mais la demande d'ouverture de crédits a été réduite de 75 millions de dollars en valeur réelle. Afin de tenir compte de cette réduction des ressources réelles, le Secrétaire général prend des mesures dans divers domaines d'appui qui devraient permettre à l'Organisation de fonctionner dans la limite des crédits ouverts.

14. Les projections pour la fin de l'année 2002 indiquent que le solde de trésorerie pour le budget ordinaire et les réserves connexes sera de zéro, contre un solde positif de 2 millions de dollars le 31 décembre 2001. Cette projection postule le paiement intégral par les principaux contributeurs de leur quote-part pour 2002 et une situation similaire à celle qui a existé en 2001 s'agissant du paiement de leurs quotes-parts respectives par les autres contributeurs. Sur cette base, on prévoit que le budget ordinaire connaîtra un déficit de trésorerie à divers moments durant le second semestre, pour terminer l'année avec un solde nul. La situation du budget ordinaire demeure donc très fragile. Quant aux tribunaux, on prévoit qu'ils devront recourir à des prélèvements internes et, à l'avenir, les prélèvements internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pourraient devenir nécessaires.

15. Les projections concernant les opérations de maintien de la paix sont difficiles à établir et peuvent changer sensiblement à tout moment durant l'année. Cela étant, selon les projections actuelles, le solde de trésorerie à la fin de 2002 se situerait aux alentours de 1,3 milliard de dollars.

16. S'agissant des sommes dues aux États Membres, les nouvelles dettes qui seront contractées en 2002 devraient être sensiblement plus élevées, atteignant 811 millions de dollars, mais le total des décaissements devrait s'élever à environ 890 millions de dollars pour les dettes relatives aux contingents et à leur matériel, et le montant total des dettes prévues pour les contingents et leur matériel devrait être nettement inférieur à la fin de l'année : 666 millions de dollars. À la fin de 2002,

toutes les sommes dues jusqu'en juillet 2002 au titre des contingents devraient avoir été payées, ce qui ne laisserait que six mois de dépenses non remboursées à ce titre.

17. Sur la base de ces projections de recettes et de dépenses, le solde global de trésorerie à la fin de 2002 devrait être de 1 328 millions de dollars, soit un solde nul pour l'ensemble des comptes du budget ordinaire, de 11 millions de dollars pour les tribunaux internationaux et de 1 317 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix. Comparés aux années précédentes, ces soldes de trésorerie demeurent assez élevés.

18. Ce total relativement sain masque néanmoins un problème potentiel. Aux termes de la résolution 53/241 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général ne peut plus emprunter sur les fonds des missions de maintien de la paix en cours, mais seulement sur ceux des missions achevées. En outre, il ne peut emprunter que sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour de nouvelles missions de maintien de la paix ou des missions élargies. On voit que, de plus en plus, les ressources globales de trésorerie risquent de ne plus être disponibles pour des prélèvements internes destinés à faire face à des déficits de trésorerie à court terme du budget ordinaire ou de celui des tribunaux.

19. Environ 400 millions de dollars sont disponibles sur les comptes des opérations de maintien de la paix achevées, ce qui est actuellement la seule source d'emprunts internes pour le budget ordinaire et pour satisfaire aux besoins fluctuants des missions de maintien de la paix en cours. Comme les rapports finals sur plusieurs de ces missions achevées seront présentés en 2002, ces ressources pourraient être rapidement épuisées, auquel cas l'Organisation pourrait perdre sa soupape de sûreté et être confrontée à la possibilité très réelle de nouvelles difficultés financières si les ressources de trésorerie d'autres comptes sont épuisées.

20. En conclusion, en 2001, des améliorations importantes ont été apportées à la situation financière de l'Organisation. Les arriérés de contributions ont été réduits, tout comme la dette de l'Organisation envers les pays fournissant des contingents et du matériel, mais des arriérés importants subsistent et les réserves sont épuisées. Des décisions qui ont été ou pourront être prises par l'Assemblée générale ont réduit la marge de manoeuvre de l'Organisation s'agissant de

faire face à des déficits temporaires de trésorerie et risquent d'entraîner à l'avenir des difficultés de trésorerie. Le Secrétaire général entend bien s'attaquer à ces problèmes, mais il ne pourra réussir que si les États Membres sont déterminés à appuyer l'Organisation.

La séance est levée à 10 h 50.